



décision du maire

Envoyé en préfecture le 21/11/2025

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le

ID : 038-213805161-20251119-25DEC065-AU

Berger
Levrault

n° 25 DEC 065

17 novembre 2025

Service Vie locale

Convention de mise à disposition d'un terrain pour des jardins familiaux pour l'association Les Jardins des Zens

Pages :
1

Le maire de la Ville de La Tronche,

vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

Pièce jointe :
Projet convention

vu la délibération en date du 25 mai 2020 portant délégations au maire des compétences optionnelles prévues par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (et en cas d'empêchement aux adjoints dans l'ordre du tableau),

Télétransmis en
préfecture le :

considérant le changement de présidente de l'association les Jardins des Zens lors de l'AG du 17 octobre 2025.

N° d'AR de
la préfecture :

décide

Article 1 : de renouveler la convention de mise à disposition d'un terrain (519 m² situé chemin Fortuné Ferrini - cadastré AO 8) pour des jardins familiaux, avec l'association « Les Jardins des Zens », dont le siège social est fixé 22 Boulevard de la Chantourne 38700 La Tronche et représentée par Madame Irène Sanchez Lazo.

Article 2 : que la durée de la convention est fixée à trois années, à compter du 17 novembre 2025. Les dispositions de résiliation sont fixées dans la convention.

Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le maire,
Bertrand Spindler



Ville de La Tronche
74, Grande Rue
38700 La Tronche
04 76 63 77 00
www.ville-latronche.fr